

CONSEIL MUNICIPAL

29 mai 2009

Tous présents

Sauf Liliane GENEYTON pouvoir donné à Michèle SAUVIGNET

Avant d'aborder l'ordre du jour, Louis BOUCHET rappelle les délibérations prises à l'occasion du Conseil du 24 avril dernier et évoque les demandes de permis de construire et de permis de travaux déposés depuis cette date.

1) Délibérations

- a) Convention MAGE : Signature d'un nouveau contrat avec la Mission d'Assistance et de Gestion de l'Eau (MAGE), pour l'assainissement collectif, afin que la commune bénéficie d'une assistance technique, et notamment de rapports de visite lui permettant de connaître l'état de ses installations. Le dernier bilan réalisé par la MAGE est à la disposition du public, en mairie. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer ce nouveau contrat.
- b) RSA : Le Revenu de Solidarité Active doit remplacer le RMI. Le Conseil Général nous demande si la commune souhaite instruire les dossiers de demandes de RSA. Le CCAS doit se positionner à ce sujet. Le Conseil Municipal délibère et décide de ne pas prendre en charge ces dossiers, et de les laisser instruire par le Conseil Général.
- c) Restauration tableau inscrit église : Un tableau du 17^{ème} siècle en mauvais état se trouvait entreposé dans l'une des sacristies. Il s'agit d'une œuvre d'art inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques qu'il convient de restaurer. Le Conseil Municipal délibère pour obtenir une participation de l'Etat et du Conseil Général pour la restauration de l'œuvre en retenant le devis d'Annie ANDRES le moins cher parmi les 4 présentés.
- d) Construction sur une zone AUC (propriété Ladret) : En vue d'accorder le permis de construire sur une première parcelle vendue sur cette propriété le maire rappelle qu'un premier plan d'aménagement de la zone a été approuvé le 31/03/2006, complété depuis par un projet de division de l'ensemble de la propriété Ladret établi en décembre 2006. Il convient de délibérer sur ce projet qui est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.
- e) Opération avec le village de Taddert (Maroc) : Cette opération a bénéficié l'an dernier d'une participation de 200 €. Une nouvelle demande a été présentée par la MJC de Feurs et l'A.P.I.J de Boen pour renouveler notre participation. Le maire demande que le projet 2009 soit présenté au conseil par les jeunes de la commune qui sont concernés.

2) Situation financière : autorisation emprunt

Pour appliquer le plan de relance, la commune doit envisager des travaux à hauteur de 500 000 €. L'assainissement du Pavé représente environ 200 000 €. La voirie « Labarin » : 110 000 €. Aménagement tranche 2 : 160 000 €.

A fin mai, la commune dispose de 150 000 € en caisse, afin de pouvoir faire face aux échéances du mois de juin. La commune envisage d'engager un emprunt avant fin juillet pour assurer le règlement des factures sans attendre le versement des subventions attendues.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à consulter les banques pour contracter un emprunt, qui sera approuvé in fine par le Conseil, lors d'une prochaine réunion (le plus tard possible).

3) Travaux :

- a) Assainissement « Le Pavé » - Tranche 2 : Les travaux « eau potable » sont terminés. Les travaux « eaux usées » se poursuivent et devraient être terminés comme prévu avant fin juillet.
- b) Aménagement « Le Pavé » - Tranche 2 : La bascule a été déplacée et reconstruite, ce qui constitue une avance sur ce projet. Le projet complet sera consultable sur panneau à la mairie, à l'occasion des élections européennes, le 7 juin prochain. L'appel d'offres sera ensuite lancé à partir d'un cahier des charges qui fera l'objet d'une présentation lors d'une réunion arrêtée avec POLLEN. Pour la prise en compte de la tranche 2 dans le COCA une réunion est prévue le 17 juin à 14 h.

- c) Toiture école : Obligation de réaliser les travaux en juillet. Remplacement de la couverture tuiles d'une partie de la toiture. Sur 4 entreprises consultées, 3 ont répondu : Loire Toiture, CL Bois et l'entreprise PERRET. L'entreprise PERRET est retenue pour la réalisation de ces travaux pour 22 336 € TTC. Le Conseil Municipal confirme ce choix.
- d) Programme voirie 2009 « Labarin » : Ce programme a commencé par une visite du chantier le 27 mai à l'occasion de laquelle des mesures ont été prises. Les personnes souhaitant faire leur seuil doivent prendre contact avec la société intervenant, en entente directe. Les travaux démarreront le mardi 2 juin. Du 10 au 19 juin, la circulation sera alternée. La circulation sera probablement barrée pendant deux journées.
- e) Entretien voirie : réparation dommages inondations 2008, débroussaillage, curage fossés : Suite aux inondations, la commune, pendant plusieurs mois, ne pouvait pas entreprendre des travaux pour des raisons techniques et financières. Autour du Félines les reprises des rives, des fossés, l'abattage d'arbres, l'extraction des souches, l'installation de buses, etc.. ont été faits. Le Drugent a également été suivi. L'essentiel de la réparation des dommages causés par les inondations a été réalisé sauf au Ravat où l'on attend l'achèvement des travaux à assurer dans le domaine privé. A ce jour le montant de dépenses engagées est de l'ordre de 15 000 €.

Le Syndicat de Saint Etienne le Molard est intervenu pour une opération de débroussaillage (36 heures). Avec divers travaux d'entretien des chemins : 11 500 € ont été dépensés à ce jour.

Commission voirie : la commission voirie s'est réunie et a constaté des dégradations sur le chemin de Menacey, a observé un cône de sable à Lugneux, a constaté les travaux faits sur le Félines et a examiné l'implantation des bâtiments dans la zone artisanale. Elle a également constaté le mauvais état d'un Reverdo à Say à proximité de la maison de M. Péquin. Des photos des défauts relevés ont été prises pour illustrer le compte-rendu de la réunion.

4) Ecole

- a) Ecole numérique rurale : Le dossier a été déposé le 7 mai, suite à une réunion qui s'est tenue le 28 avril dernier. La commune est en attente de réponse de la part de l'Education Nationale.
- b) ATSEM : Demande des enseignantes de la maternelle : la demande des enseignantes concernant l'emploi du temps des ATSEM dans la journée a été présentée au conseil. Elle est en cours d'examen.
- c) Augmentation des heures fixes du contrat de Jacqueline GAY, Agent technique, afin de réduire ses heures complémentaires : Le Conseil Municipal accepte d'intégrer dans son contrat la majeure partie des heures complémentaires effectuées régulièrement à l'école et à la salle des fêtes soit près de 4 h par semaine.

5) Urbanisme

- a) Informations sur plusieurs chantiers : Demande d'assainissement en cours (étude PVI). Coûts des équipements réalisés en zone AUC.
- b) Dossier « Développement Durable » en deux parties : présentation du dossier découpé en fiches permettant d'être fournies individuellement. Il sera photocopié et remis à chaque conseiller. Le prochain Conseil Municipal décidera s'il est remis aux particuliers avec les documents d'urbanisme.

6) Personnel communal

- a) Régime indemnitaire : Les modalités de la mise en place du régime indemnitaire seront présentées au personnel concerné le jeudi 4 juin à 18 heures en mairie.
- b) Saisonniers : 3 saisonniers (allègement de charges permettant l'embauche d'un saisonnier supplémentaire par rapport aux années précédentes).

7) Intercommunalité et SYMILAV

- a) Sentiers FFRP : Le panneau de présentation du sentier Ste Anne est installé dans la carrière à droite des toilettes.
- b) Table de lecture du paysage Sainte Anne : Elle devrait être installée courant juin par le SYMILAV.

8) Questions diverses

- a) Relais du Châtel : Il ouvrira à nouveau ses portes avant la fête du village prévue le 19 juillet 2009.
- b) Sortie du 6 juin 2009 : Le repas est décalé au soir.
- c) Elections européennes du 7 juin 2009 : Un tableau des élus présents a été remis à chacun d'entre eux.
- d) Fête de la musique du 21 juin 2009 : La Communauté de Communes du Pays d'Astrée (CCPA) et le centre culturel de Goutelas ont prévu pour la fête de la musique des animations dans 4 communes : Montverdun, St Etienne le Molard, Marcilly le Châtel (devant l'église, musique afro-américaine), Marcoux (à Goutelas).
- e) Fête patronale le 19 juillet 2009 : Participation habituelle des élus pour la tenue de la buvette.
- f) Samedi 5 septembre 2009 à Chalain d'Uzore : Pétanque des élus. Donner sa réponse pour le 15 juin.
- g) Lancement du timbre « Château de la Bâtie d'Urfé » : Visite, exposition, plusieurs évènements sont prévus le week-end des 6 et 7 juin 2009.
- h) **RAPPEL** : L'association « VERTICALE » sera de passage à Marcilly le 6 juin de 10h45 à 11h15 (Cf. compte-rendu précédent).

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 26 juin 2009 à 20 heures.